

Communiqué

Le Député fédéral Denis Ducarme a interpellé le Ministre de l'Intérieur afin d'attirer son attention sur les propos de l'humoriste Dieudonné, qui avaient comparé les cérémonies commémorant le 60^{ième} anniversaire de la libération des camps à une « pornographie mémorielle ».

La polémique soulevée et les problèmes posés début 2004 lors de la représentation de Dieudonné et l'arrêt du Conseil d'Etat qui annula la décision du Bourgmestre de Woluwé-St-Pierre visant à une interdiction de la représentation, posent aujourd'hui question.

Le Député estime qu'il faut permettre aux autorités communales de se préserver davantage des troubles à l'ordre public générés par de tels spectacles. Les directives de police administrative actuellement révisées par le Ministère de l'Intérieur devront permettre aux bourgmestres d'être mieux assistés dans leurs démarches visant à interdire la tenue de certains événements organisés par des personnes à caractère subversif, extrémiste ou radical, et répondre ainsi partiellement à cette question.

Dans ce sens, et au-delà du nécessaire renforcement de la législation en vigueur, le Député fédéral adressera à l'intention des mandataires communaux du Mouvement Réformateur une motion qui encouragera les mandataires locaux à exprimer leur opposition à la tenue d'un événement culturel qui comporterait des risques de dérives racistes.

En outre, le débat sera abordé la semaine prochaine au Parlement de la Communauté française par la Députée communautaire Madame Florine Pary-Mille qui interpellera le Ministre de la Culture de la Communauté française afin de se voir expliquer l'absence de réaction de cette dernière aux propos antisémites de Dieudonné. Il était en effet pleinement de sa responsabilité au titre de Ministre de la Culture de condamner clairement et officiellement les propos d'un artiste fréquemment en représentation en Belgique francophone et amené à s'y produire à nouveau.

Sur le plan de la francophonie, le Député a écrit à Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie l'invitant à sortir de sa réserve et à opter pour un rôle plus politique et éthique en condamnant au nom de toutes les nations francophones les propos antisémites de Dieudonné.

Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général
Organisation internationale
de la Francophonie
Rue de Bourgogne, 28
Paris 7^{ème}
France

Bruxelles, le 4 mars 2005

Monsieur le Secrétaire général,
Cher Monsieur Diouf,

Je me permets de vous écrire afin de vous faire part de l'émotion suscitée en Belgique francophone et au sein de la communauté juive par les propos récents de Monsieur Dieudonné M'bala M'bala.

Ce comédien français, fréquemment en représentation en Belgique, a en effet utilisé à nouveau le statut de neutralité que lui confère sa position d'humoriste pour l'utiliser au titre de tribune politique et inscrire ses propos dans l'antisémitisme le plus rampant à l'occasion du 60^{ième} anniversaire de la libération des camps de la mort.

Au titre d'espace culturel sans frontières, la francophonie devrait à mon sens voir ses institutions se saisir concrètement de telles problématiques et condamner les propos de ses acteurs lorsque ceux-ci tentent, sur une base telle que celle présentée dans le « cas » Dieudonné, de monter ses composantes ethniques les unes contre les autres.

Le choix fait d'une participation plus active de nos institutions francophones au débat éthique pour ce qui concerne l'expression culturelle me semblerait correspondre à plus d'un titre aux objectifs d'une francophonie plus politique.

Le développement des médias écrits et audiovisuels amplifie encore le sentiment d'appartenance de chaque francophone à la francophonie. Ce phénomène accentue la dimension commune du débat culturel qui nécessite le respect et la reconnaissance de chacune de ses composantes et une certaine forme de communauté de valeurs.

Restant naturellement en toute disponibilité, je vous remercie pour toute l'attention que vous pourrez prêter pour aujourd'hui et pour demain à ce type de problématique et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, cher monsieur Diouf, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis Ducarme

Question parlementaire du 2 mars 2005 du Député Denis Ducarme au Ministre de l'Intérieur Patrick DEWAEL concernant la tenue des spectacles de « l'humoriste » Dieudonné en Belgique

Monsieur le Ministre, il y a un an presque jour pour jour, certaines communes belges se trouvaient confrontées à la problématique que représentait l'organisation d'un spectacle de Dieudonné M'Bala M'Bala sur leur territoire.

En effet, tant la commune de Woluwé-St-Pierre que la ville de Seraing s'étaient trouvées dans l'obligation d'accueillir un spectacle de l'humoriste français alors qu'il apparaissait aux autorités communales que le contexte créé par les déclarations provocatrices de ce dernier ne leur permettait pas de garantir la sécurité des biens et des personnes à l'occasion des spectacles. Pour rappel, Dieudonné avait alors comparé la politique sioniste à la politique nazie en contractant le nom d'Israël et le salut hitlérien lors d'un sketch improvisé à la télévision.

Les récentes déclarations de Dieudonné estimant que les commémorations du soixantième anniversaire de la libération des camps s'assimilaient à une pornographie mémorielle ou encore que le sionisme représentait le sida du judaïsme, de telles déclarations confirment qu'il ne saurait plus s'agir de dérapages de la part d'un humoriste maladroit, mais bien de propos tenus par un homme qui abuse de sa notoriété pour mener un combat politique inspiré par la logique de l'intolérance, de la polémique et de l'affrontement.

Au-delà des mots, j'attire votre attention sur le fait que Dieudonné avait symboliquement bravé l'interdiction de la représentation de son spectacle à l'Olympia le 20 janvier 2004 et avait improvisé un spectacle dans la rue, devant la salle. Une telle attitude provocatrice avait forcé les autorités françaises à déployer rien moins que 300 CRS.

Monsieur le Ministre, conscient des arguments avancés par le Conseil d'Etat pour suspendre l'ordonnance de Woluwé-St-Pierre visant à interdire le spectacle de Dieudonné et souhaitant dépasser les questions de compétences territoriale et juridique, il m'apparaît du devoir de tout homme politique démocrate de dénoncer et surtout de combattre tous les extrémismes, tout radicalisme et tout incitation à la haine et au racisme. Je ne peux dès lors que regretter l'absence de réactions de la part de l'exécutif de la Communauté française, pourtant première concernée par ce problème spécifique.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous pourrez leur montrer le chemin en m'indiquant si vous envisagez des actions préventives afin de préserver l'ordre public lors d'éventuelles représentations de Dieudonné sur notre territoire ? Pourriez-vous informer les Communes concernées par un éventuel spectacle afin qu'elles agissent de la façon la plus adéquate ? De manière plus générale, outre la problématique de la préservation de l'ordre public, ne faudrait-il pas imaginer un dispositif législatif permettant d'éviter que des personnes tenant de tels discours d'incitation à la haine et au racisme ne puissent pas utiliser nos infrastructures culturelles comme tribune politique ?

Compte-rendu analytique de la réponse du Ministre de L'Intérieur

Les directives en la matière à ce sujet au niveau du Ministère de l'Intérieur sont actuellement en révision. Outre la liste des groupements à suivre, les services de police devront dorénavant assurer le suivi d'un certain nombre de personnes qui ne sont pas membres d'un groupement subversif, extrémiste ou radical mais qui présentent malgré tout des caractéristiques similaires. Cette liste sera définie par le Ministère de l'Intérieur. Ces mesures visant à optimiser la recherche administrative permettront aux bourgmestres de donner de meilleures bases à leurs décisions de police administrative et à interdire les rassemblements pouvant gravement troubler l'ordre public.